

DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Les participants à une activité de formation médicale continue devraient connaître à l'avance toute affiliation ou intérêt financier qui pourrait influencer la présentation d'un conférencier, d'un animateur ou d'une personne ressource.

Par affiliation, on entend, par exemple : agir comme conseiller scientifique pour une société pharmaceutique (advisory board member) ; par intérêt financier, on entend, par exemple : accepter une invitation, gratification ou rémunération pour services rendus, des redevances, des fonds de recherche d'une société commerciale, détenir une participation financière dans une entreprise que l'on peut contrôler.

L'intention de la divulgation n'est pas d'empêcher un présentateur ayant un conflit d'intérêts de prendre la parole, mais bien de faire connaître à l'avance à l'auditoire les affiliations ou intérêts financiers possibles. Ces faits étant connus ouvertement, les participants peuvent faire leur propre jugement éclairé au sujet du contenu de la présentation elle-même.

À faire remplir par chacune des personnes-ressources et membres du comité scientifique

Nom de la personne-ressource : _____

Activité : _____

Déclaration

J'ai une affiliation ou des intérêts financiers avec une société commerciale ou je reçois une rémunération ou des redevances d'une société commerciale

OUI NON

Type d'affiliation et nom de la ou des sociétés commerciales (pharmaceutiques ou autres) : *

À titre de conférencier, je m'engage à :

1. concevoir ma conférence en conformité aux objectifs d'apprentissage fournis et à ne pas utiliser de matériel pédagogique provenant du subventionnaire, sauf exceptions (ex. : programmes Clés en main (CEM) validés par la FMOQ) ;
2. informer l'auditoire, au moment de ma présentation ou lors de réponses à des questions de l'auditoire, de toute information hors-indication de la monographie d'un produit pharmaceutique et qu'il s'agit d'une opinion basée sur des données probantes ou fondée sur mon expérience clinique personnelle.

Signature : _____ Date : _____

* La divulgation de conflits d'intérêts potentiels est impérativement faite par la présentateur, verbalement et visuellement (diapositive), au début de sa présentation ainsi que dans le cahier des résumés.

En l'absence de cahier des résumés, faire une déclaration verbale ou visuelle (diapositive) en début de présentation.